## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT

## **LANDES**

## EXTRAIT DU REC Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Recu en préfecture le 13/04/2022 DES DELIBERATI Affiché le 13/04/2022 CONSEIL MUNICID: 040-214001505-20220412-DEL2022\_024-DE

## **DE LA COMMUNE DE LEON SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Douze Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Nombre de membres avant pris part à la délibération :

18

Date de la Convocation :

Présents: Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

05/04/2022

Date d'affichage:

Absents ayant donné procuration :

Absents: Mr Michel DARREMONT

13 avril 2022

Secrétaire de séance : Mme Marjolaine PERNAUT

Objet de la délibération :

DEL2022/024 - Affectation du résultat 2021 Commune de LEON

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique informe l'assemblée que le Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune fait apparaître:

-	Un excédent de fonctionnement de	144 231.71 €
-	Un excédent reporté de	417 727.45 €
	Un excédent de fonctionnement cumulé de	
-	Un déficit d'investissement cumulé de	90 262.55 €
	Soit un déficit de financement de	

Il propose à l'assemblée d'affecter le résultat comme suit :

-	Résultat d'Exploitation au 31/12/2021 (Excédent)561 959.16 €
-	Excédent reporté en fonctionnement (002)471 696.61 €
-	Affectation complémentaire en réserve (1068))90 262.55 €
_	Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT90 262.55 €

Le Conseil Municipal, après délibération et avec 15 voix Pour et 3 Abstentions (I. Bouches, M. Lagorce, E. Macquart) approuve l'affectation du résultat 2021 de la Commune de LEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le : N° identifiant unique: N° enveloppe:

